

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 23 Février, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Présents : ARNAUD S., CAU J., DUMENIL D., DUSFOUR J., EGEA J., LEMAITRE L., MAURY C., PAIS E., PEYRIERE L., VAUDOIS E., BRESSON C

Excusés mais représentés : BETTON J., COUMANS M., SIMAO F.

Absents :

Secrétaire de séance : DELMAS C.

Madame le Maire donne lecture au conseil Municipal de l'ordre du jour.

1- Compte de gestion et compte administratif 2014

Madame le Maire présente les comptes de gestion du Percepteur qui sont en concordance avec les comptes administratifs, puis quitte la salle.

Monsieur LEMAITRE, premier adjoint, procède à la mise au vote des résultats de l'exercice 2014 pour les comptes de gestion et les comptes administratifs M14, M49 et CCAS (voir tableaux ci-dessous).

Les comptes de gestion du Percepteur et les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité des présents.

Madame le Maire propose par ailleurs au conseil Municipal une affectation du résultat. Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des présents, cette proposition d'affecter la somme de 900 000 € à la section d'investissement.

Madame la Maire souligne que le produit des taxes locales (taxe foncière et taxe d'habitation) a rapporté à la commune 1919€ de plus par rapport à l'année 2013 (+0.8%). Ainsi, rapporté à la population, l'augmentation des impôts locaux est de 2€/habitant environ.

Le calcul du montant final des impôts locaux qu'un habitant acquitte est obtenu par le produit de la base d'imposition (qui reflète la valeur locative de l'habitation/propriété) par le taux d'imposition. Des abattements existent pour la taxe d'habitation. La base de la taxe foncière ou la base brute de la taxe d'habitation est proportionnelle à la valeur locative de la maison. En fonction de sa surface, de son équipement, de sa localisation dans la commune, de son état et des constructions annexes (piscine, garage, etc...) elle varie d'une propriété à une autre. Le service des impôts décide, propriété par propriété, des modifications de cette base (suite à une construction, une destruction, une contestation).

Le taux de la taxe d'habitation a augmenté de 0.08 points (8.72% à 8.8%) et de 0.12 points pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (12.46% à 12.58%). La valeur locative (et donc les bases) a été revalorisée du coefficient de revalorisation national (0.9% en 2014). Le service des impôts vérifie régulièrement que les valeurs locatives sont correctement estimées et à cette occasion peut les réévaluer globalement quartier par quartier. Ce n'a pas été le cas ces 3 dernières années. En conclusion, toute autre évolution de la base qu'un habitant pourrait constater sur ses avis d'imposition est due à une modification sur sa propriété (construction nouvelle en général).

Budget M49 (assainissement)

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report rés N-1		78 854,00 €		3307,00 €
Réalisées	6707,00 €	13 009,28 €	1369,00 €	6707,00 €
Total	6707,00 €	91 593,28 €	1309,00€	10 014,00€

Recettes cumulées E+I		Dépenses cumulées F+I	
	91593,28€		6 707,00€
+	10 014,00€	+	1 309,00 €
=	101 607,28€	=	8 076,00 €

Budget CCAS

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report rés N-1		78 854,00 €		3307,00 €
Réalisées	6707,00 €	13 009,28 €	1369,00 €	6707,00 €
Total	6707,00 €	91 593,28 €	1309,00€	10 014,00€

Recettes cumulées E+I		Dépenses cumulées F+I	
	91593,28€		6 707,00€
+	10 014,00€	+	1 309,00 €
=	101 607,28€	=	8 076,00 €

Budget M14 (budget principal)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report rés N-1		840 046€	258 182€	
Réalisées	469 879,06 €	594 151,29 €	139 405,15	519 097,48
Total	469 879,06€	1 434 197,29€	397 587,15€	519 097,48€

Recettes cumulées F+I		Dépenses cumulées F+I	
	1 434 197,29€		469 879,06 €
+	519 097,48€	+	397 587,15 €
=	1 953 294,77 €	=	867 466,21 €

Résultat de l'exercice 2014:

1 953 294,77 €
 - **867 466,21 €**
1 085 828,56 €

Affectation du résultat



2- Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est modifié par le conseil municipal pour prendre en compte le recrutement sur contrat aidé de deux non permanents à temps partiel.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	Emploi Permanent/ Non Permanent	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	2	Permanents	35 heures
FILIERE TECHNIQUE Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	5	Permanents Non permanent Permanent Permanent	2 postes à 35 h 1 poste à 35 h 1 poste à 32 h 1 poste à 30h
Contrat aidé		2	Non permanents	2 postes à 20 h
Contrat durée déterminée		1	Non permanent	1 poste à 10h
FILIERE ANIMATION Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	1	Permanent	1 poste à 28 h
TOTAL		11		

3- Déclassement délaissé et mise en vente, parcelle B n°34 (route de Carnas)



Une étude préalable à la décision de vente a été menée depuis le dernier conseil municipal. Les analyses de sol indiquent la présence de remblais. La constructibilité du terrain est correcte. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en vente cette parcelle à 130€ le m² (prix à confirmer par le service des domaines). Conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière, le conseil décide par ailleurs, à l'unanimité, de déclasser le chemin communal attenant (hachuré sur le plan ci-dessus), impraticable et n'ayant ni fonction de desserte ni de circulation.

4- Parcelle C n° 352 (à l'opposé par rapport à la route de Carnas sur le plan ci-dessus)

Madame la Maire indique que cette parcelle communale de 145 m² est entourée par la parcelle d'un particulier potentiellement acquéreur. Elle demande au conseil de déterminer le prix de vente au m². Le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer le prix à 120€/m² (à confirmer par le service des domaines).

5- Acquisition parcelle C n°255 (environ 1000m² près du parking du Puech des Mourgues).

A l'occasion de l'organisation du circuit VTT 2015, le propriétaire a indiqué à la commune qu'il était vendeur. Une proposition d'achat par courrier a été adressée au propriétaire et le conseil est dans l'attente de sa réponse.

6- Modification PLU :

La loi ALUR impose une modification obligatoire du PLU : suppression des minima de surface pour la constructibilité des terrains. La commission urbanisme réfléchira à l'opportunité et à la pertinence de procéder, à cette occasion, à d'autres modifications.

7- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013 :

Madame la Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire d'autoriser la mise en ligne de ce rapport sur le site de l'observatoire national afin qu'il soit consultable par les usagers du service.

Le Conseil autorise à l'unanimité la mise en ligne de ce rapport.

8- Point de la commission travaux :

Des devis ont été sollicités par la commission travaux afin de préparer le futur budget. Sont en particulier en cours d'estimation la rénovation du toit de l'ancienne Mairie et la rénovation de la voirie de la Draille.

9- Projet LEADER de territoire :

Le projet LEADER de territoire est un projet de développement rural fondé sur une réflexion stratégique afin d'obtenir des financements européens.

Pour son élaboration, plusieurs étapes de réflexion collective sont nécessaires de la part de tous les acteurs, dans tous les domaines de la vie des territoires : social, économique, culturel, environnemental, sanitaire, éducatif.

Ainsi, pour la commune, le diagnostic effectué permet de souligner :

Ses points forts : l'environnement et le tissu social/associatif développé

Ses points faibles : qualité insuffisante des liaisons internet et de la téléphonie d'une part et le risque incendie d'autre part.

10- Urbanisme :

Des infractions au code de l'urbanisme et aux dispositions du PLU ont été signalées. Les contrevenants seront reçus en mairie afin de trouver des solutions à ces problèmes.

11- Document unique :

Ce document, recensant en particulier les risques rencontrés par le personnel communal et les solutions envisagées pour renforcer sa sécurité, est en cours d'élaboration.

12- Commission internet :

La commission extra-municipale a collecté et analysé un grand nombre d'informations (enquêtes, recherches...).

Des démarches ont également été entreprises auprès des partenaires des collectivités territoriales (CCGPSL, département, Région...). Par ailleurs, Madame la Maire fait désormais partie du groupe de travail numérique de l'Association des Maires de France, et assistera à sa prochaine réunion de travail le mardi 7 avril à Paris.

La stratégie communale sera de constituer un dossier conséquent qui soulignera à la fois les incitations de l'Etat en faveur du « tout numérique » et en même temps le retard en la matière pris au niveau du département de l'Hérault.

Un « Saint Bauzille INFO » spécial sur cette question sera établi (ce travail est mené avec la commission extra-municipale).

13- Prochains RDV à ne pas manquer :

- Réunion commission extra-municipale internet : le 2 mars à 21h
- Réunion publique avec les candidats aux élections départementales : le 18 mars à 20h30, salle du foyer communal.
- Elections Départementales : les dimanches 22 et 29 mars 2015
- Rando VTT organisée par la municipalité dimanche 26 avril.

14- Missions :

Mme la Maire présente certains des dossiers sur lesquels les conseillers municipaux travaillent :

- Projet Educatif de Territoire (traité par la commission scolaire, J. Dusfour responsable).
- Etude sur les améliorations potentielles de la circulation sur l'ensemble des rues du Bourg et de Favas (en dehors de l'étude menée par RELIEF GE sur le sens de circulation). D. Dumenil est en charge de coordonner ce travail.
- Débroussaillage, Obligation Légale Communale de Débroussaillage et entretien du « coupe-feu » (commission Environnement, responsable J.D. Egéa).
- Mise aux normes d'accès pour les personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux accueillant le public. Des dossiers (« Ad'AP ») sont à remettre en préfecture en Septembre 2015. L. Lemaître souligne que les établissements privés du village recevant du public sont également concernés. Ils doivent indiquer dans quelle mesure les bâtiments sont accessibles et quels travaux sont nécessaires si ce n'est pas le cas. La commission travaux est en charge

de ces études. Elle utilisera comme matériel de départ l'étude réalisée en 2010 sur le sujet.

- Sport. L'objectif est de favoriser la pratique du sport. La principale action en cours est l'organisation d'une course VTT (responsable F. Simao).
- Commission extra-municipale « cadre de vie ». Mme la Maire avait indiqué dans le cadre de la première réunion concernant la campagne de stérilisation des chats, que des réunions élargissant la problématique au cadre de vie seraient mises en place. Une commission extramunicipale « cadre de vie » sera mise en place avec comme priorité de travailler sur l'embellissement du village.

14. Questions diverses :

Des demandes de subvention pour l'acquisition du domaine « du Plan Vincent » seront sollicitées auprès de l'état (Dotation Equipements Ruraux 2015). Un soutien financier sera également demandé à travers les réserves parlementaires de notre député (Frédéric Roig) et des sénateurs de l'Hérault.

La séance du Conseil est levée à 22h30.